

DISTRICT DE FOOTBALL DE LA MAYENNE

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

Commission	Section SENIORS – FUTSAL – VÉTÉRANS	
Saison 2020-2021	Date : 22/07/ 2020 – Séance ouverte à 9 h 00	PV n° 1
Présidence	M. NOUVEL Jean Paul	
Présents	MM. Claude BARRÉ, Yvon DUPRÉ Pascal CORNU, Pascal PERRET, Mickael DUPIN (Directeur Administratif)	
Absents excusés	Alain CAILLET, Guy COUSIN (Président du District)	

1. Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal n° 17 de la réunion du 25 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

2. Courriers reçus dès clubs

Par mail reçu le 14 juillet, le club de Larchamp Montaudin a refusé l'engagement de son équipe 1 en D2. Celle-ci est donc engagée en D3.

Rappel de l'article 5.2 des règlements LFPL,

Par mail reçu le 15 juillet, le club de St Germain la Vallée d'Orthe a refusé la montée de son équipe 2 en D3, Celleci est donc engagée en D4.

Rappel de l'article 5.1 des règlements LFPL,

2. Validation des équipes engagées par niveau

Au regard des éléments communiqués par les clubs, la commission valide la liste des engagés.

3. Proposition calendrier

La commission décide de repositionner la journée J11 le 18 octobre.

La commission valide le calendrier prévisionnel pour la saison 2020-2021 sous réserve de modification.

4. Règlement Coupe Bernard POIRRIER (Coupe du District)

Compte tenu des modifications apportées à la Coupe de France et à la Coupe des Pays de la Loire, la commission décide de supprimer les prolongations (sauf pour la finale) à compter de la saison 2020-2021.

La séance de tir aux buts aura donc lieu dès la fin du temps règlementaire.

5. Proposition mise en place Challenge

La commission propose d'organiser 2 challenges dit « A » pour les équipes évoluant en D1 et D2 et un challenge dit « B » pour les équipes évoluant en D3 et D4, avec élimination directe.

La commission rappelle que la séance de tir aux buts se déroulera directement à l'issue du temps règlementaire.

L'engagement est facultatif et se fait via Footclub. Un club peut engager plusieurs équipes. La date buttoir pour les engagements est le 30 Aout 2020.

6. Proposition du tableau des montées et descentes à l'issue de la saison 2020-2021

La commission propose au CODIR le tableau des montées et descentes.

7. Mutés complémentaires

Conformément à l'article 45 du Statut de l'arbitrage, La commission demande aux clubs bénéficiant d'un muté supplémentaire d'en être informé avant le premier le match de compétition officielle.

8. Validation des groupes Vétérans

La commission valide la proposition des groupes vétérans

* * * * * * * * *

Prochaine réunion: Sur convocation

Le Président de la commission

Jean Paul NOUVEL

CDOC 2020/2021 P.V. n°1 22/07/2020 Page 1/2